



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎

Séance du **Jeudi 15 Décembre 2022**

Nombre de membres en exercice : **61**  
 Nombre de membres présents : **37**  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **7**  
 Nombre de membres excusés : **15**  
 Nombre de membres absents : **2**

**Date de convocation :**  
**9 décembre 2022**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :**

**22 DEC. 2022**

**et publication par la mise en ligne sur  
 le site internet le :**

**22 DEC. 2022**

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.6 - Emploi-formation professionnelle**

**Objet : Projet de signature de la charte d'engagement entre les entreprises normandes et l'Agence Régionale de l'Oriente et des Métiers de Normandie (AROMN) par l'Intercom de la Vire au Noireau**

L'an 2022, le 15 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 9 décembre 2022.


La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 9 décembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT				X	
Mme Nathalie BOUILLARD				X	
Mme Catherine CAILLY				X	
M. Pascal DALIGAULT				X	
M. Sylvain DELANGE				X	
Mme Valérie DESQUESNE				X	
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY				X	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD				X	
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean LUCAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO				X	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY				M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER				X	
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				M. Didier DUCHEMIN	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				M. Eric MARTIN	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA				M. Gilles FAUCON	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	X					
Mme Marie-Noëlle BALLÉ						X
M. Lucien BAZIN				Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER	X					
M. Serge COUASNON	X					
Mme Nicole DESMOTTES	X					
Mme Sylvie GELEZ	X					
M. Corentin GOETHALS	X					
Mme Catherine MADELAINE				M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X					
M. Pascal MARTIN	X					
M. Gérard MARY	X					
Mme Marie-Odile MOREL						X
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT	X					
Mme Jane PIGAULT	X					
Mme Annie ROSSI	X					
M. Guy VELANY	X					

<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>37</b>				
<b>Quorum</b>	<b>31</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*</b>	<b>44</b>				

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre de la stratégie régionale sur l'orientation et l'information Métiers, la Région Normandie et son Agence régionale souhaitent favoriser et promouvoir l'orientation tout au long de la vie, permettant à chacun de construire son parcours professionnel en leur donnant accès à :

- une information ;
- un conseil ;
- un accompagnement.

A travers la « Charte d'engagement entre les entreprises (entreprises privées et publiques, associations collectivités...) normandes et l'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers », la Région Normandie et son Agence souhaitent s'engager dans une relation privilégiée avec des entreprises volontaires afin :

- d'accueillir et favoriser l'orientation des personnes tout au long de la vie ;
- d'encourager l'égalité et la mixité professionnelle ;
- de développer les relations avec les établissements scolaires et de recherche régionaux ;
- de promouvoir et valoriser les pratiques des entreprises et leurs métiers ;
- de favoriser l'identification des talents pour les entreprises ;
- de faciliter les relations avec les acteurs emploi formation du territoire ;
- de recueillir les besoins des entreprises en matière de formation ;
- de développer un écosystème favorable pour l'attractivité du territoire et des entreprises ;
- de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises.

La charte est individuelle entre l'entreprise et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

La durée de l'engagement dans la Charte de la fabrique de compétences est de 2 ans (avec possibilité de reconduction).

Suivant les avis favorables la Commission « Attractivité du Territoire » réunie le 9 novembre 2022 et du Bureau Communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir après avoir délibéré :

- Habilitier Monsieur le Président ou son représentant, à signer la charte annexée à la présente et, le cas échéant, à signer tout document se rapportant à cette mise en œuvre.

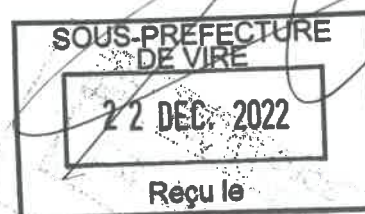
VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>44</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance  
Mme Annick ALLAIN




Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER





LA  
**Fabrique**  
DES  
**Compétences**  
en normandie

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

ENTRE LES ENTREPRISES\* NORMANDES  
ET L'AGENCE RÉGIONALE  
DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS

**POUR UNE VOLONTÉ PARTAGÉE DE FAVORISER  
L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

\*ENTREPRISES PRIVÉES, PUBLIQUES, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS, ...

SEPTEMBRE 2021 | RÉALISATION AGENCE RÉGIONALE DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS



## **POURQUOI** **UNE CHARTE RÉGIONALE ?**

Dans le cadre de sa stratégie régionale sur l'orientation et l'information Métiers, la Région Normandie et son Agence régionale souhaitent favoriser et promouvoir l'orientation tout au long de la vie, permettant à chacun de construire son parcours professionnel en leur donnant accès à :

- Une information,
- Un conseil,
- Un accompagnement de qualité,

Cette orientation tout au long de la vie ne peut se faire sans lien avec le monde économique régional normand et notamment ses entreprises et leurs savoir-faire, leurs expertises et leurs besoins.

Pour l'entreprise, il s'agit de mieux promouvoir les métiers, d'identifier les talents de demain, de retenir ceux d'aujourd'hui en valorisant ses spécificités, ses opportunités et en assurant un accueil et une intégration de qualité pour renforcer son attractivité.

C'est pourquoi la Région Normandie et son Agence souhaitent s'engager dans une relation privilégiée avec des entreprises volontaires au travers de cette charte régionale.

## **LE FONCTIONNEMENT** **DE CETTE CHARTE**

Cette Charte est individuelle entre l'entreprise et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

**Elle s'appuie sur une implication réciproque** autour de grands engagements et sur la contribution active de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers et de l'entreprise à des actions locales ou régionales.

**Les entreprises s'engagent sur :**

- Des principes d'intégration de qualité et de mixité professionnelle,
- La mise en œuvre de deux actions minimum dont une action incontournable du dispositif régional «Destination-Métier» (ambassadeur ou mini-stage) et une action au choix parmi trois grandes thématiques.

### **Durée d'engagement**

La durée de l'engagement dans la Charte de la fabrique des compétences est de 2 ans (avec possibilité de reconduction)

## **LES** **OBJECTIFS**

- Accueillir et favoriser l'orientation des personnes tout au long de la vie,
- Encourager l'égalité et la mixité professionnelle
- Développer les relations avec les établissements scolaires et de recherche régionaux
- Promouvoir et valoriser les pratiques des entreprises et leurs métiers,
- Favoriser l'identification des talents pour les entreprises
- Faciliter les relations avec les acteurs emploi formation du territoire,
- Recueillir les besoins des entreprises en matière de formation,
- Développer un écosystème favorable pour l'attractivité du territoire et des entreprises
- Favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises

## **POUR UNE ENTREPRISE, REJOINDRE LA CHARTE C'EST...**

- Accroître sa visibilité et celle de ses métiers auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion, etc,
- Être identifiée et reconnue par les acteurs de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation (AIO), des autorités académiques et de l'enseignement supérieur,
- Développer ou renforcer son engagement social et sociétal, valoriser ses collaborateurs,
- Expérimenter et innover en matière d'actions d'orientation,
- Bénéficier d'un interlocuteur de proximité permettant une mise en lien avec les autres dispositifs de la Région,
- Rejoindre un réseau de pairs animé et coordonné par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers,
- Bénéficier d'actions territoriales ou sectorielles de proximité avec les autres entreprises signataires de la charte,
- Bénéficier de temps de «professionnalisation» sur les enjeux emploi, formation, orientation, sur les dispositifs régionaux,
- Disposer d'outils de communication pour valoriser ses engagements en Normandie (logo dédié, plateforme numérique, ...) et sur son territoire.

## **LES ENGAGEMENTS**

La charte d'engagement entre les entreprises normandes et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers est basée sur une coopération mutuelle entre chaque acteur.

### **L'Agence s'engage à :**

- Désigner des référents dédiés sur les territoires pour être les interlocuteurs privilégiés des entreprises s'engageant dans la charte,
- Aider les entreprises dans la mise en place d'actions relevant du champ de la charte et faciliter l'accès aux outils existants,
- Faciliter les mises en relation et les demandes en lien avec les compétences de la Région,
- Créer du lien avec les partenaires locaux et régionaux,
- Faire vivre et animer le réseau d'entreprises de la charte,
- Valoriser les entreprises de la charte et communiquer sur celles-ci et les actions qu'elles ont mis en œuvre,
- Faire connaître cette charte et les entreprises auprès du public cible.

### **L'entreprise s'engage à :**

- Nommer un référent « charte » au sein de l'entreprise  
*Ce référent est l'interlocuteur privilégié de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers et participe à la vie du réseau.*
- Participer à des actions favorisant la connaissance de l'entreprise et/ou de ses métiers sur le territoire en mettant en œuvre deux actions :
  - au minimum une action du dispositif régional d'orientation (mini-stage et/ou ambassadeur),
  - une action au choix parmi les trois grandes thématiques,
- Participer aux réunions du réseau des entreprises de la charte et parrainer des entreprises de leur réseau,
- Communiquer sur ses pratiques d'accueil, d'intégration et sur les avis des personnes accueillies,
- Respecter les principes d'intégration de qualité et de mixité professionnelle.

*Les modalités de mise en œuvre appartiennent à l'entreprise.*

# LES ACTIONS INCONTOURNABLES DU DISPOSITIF RÉGIONAL D'ORIENTATION



## Le réseau d'ambassadeurs métier

Qui de mieux pour parler de son métier que celui/ celle qui l'exerce ?

Rejoindre le réseau des Ambassadeurs Métier, c'est contribuer activement à l'orientation des publics, individuels ou collectifs, en leur apportant son témoignage concret selon ses disponibilités, au sein de son entreprise, dans des établissements de formation ou autres structures, avec l'appui de différents outils.



## Le dispositif mini-stages

Les jeunes en construction de projet ont besoin de confronter leurs représentations à la réalité du terrain en s'immergeant dans l'univers professionnel du métier envisagé. L'Agence de l'Orientation vous propose de contribuer en devenant Entreprise d'accueil, quelques jours dans l'année, dans un cadre prédéfini et outillé pour agir en faveur des talents de demain.

## 14 ACTIONS\* AU CHOIX PARMI 3 GRANDES THÉMATIQUES

### Faire découvrir son entreprise et ses métiers

Ouvrir les portes de son entreprise et faire découvrir ses métiers, parfois méconnus.

#### Actions proposées :

- Participer à des actions à destination des Parents
- Participer à des actions dans des établissements scolaires
- Faire découvrir les métiers de son entreprise
- Organiser des visites en entreprise
- Créer du lien avec les structures de formation du territoire
- *Autre action (sur proposition de l'entreprise)*

### Accueillir tous les publics dans son entreprise

Faciliter l'orientation et la construction des parcours professionnels.

#### Actions proposées :

- Faciliter les stages étudiants de longue durée
- Accueillir au travers de « mini-stages » un public adulte (en recherche d'emploi, reconversion ou éloigné de l'emploi)
- Participer à des actions de professionnalisation à destination des enseignants et des acteurs du réseau AIO
- Développer l'accueil de classes en entreprise
- *Autre action (sur proposition de l'entreprise)*

### Participer à des actions locales ou régionales

Renforcer son réseau et ses partenariats avec les acteurs de l'éducation, de la formation

#### Actions proposées

- Participer ou mettre en œuvre des événements d'information métiers (forums, ...)
- Créer des événements de remise de diplômes
- Développer des relations avec les écoles, lycées, universités et les acteurs de l'AIO.
- Intervenir auprès / au sein des écoles (présentation de l'entreprise et de ses métiers)
- Diffuser des offres sur le site EmploiNormandie.
- *Autre action (sur proposition de l'entreprise)*

\*Le descriptif et les modalités de ces actions sont définis en annexe



# LE FORMULAIRE D'ENGAGEMENT



L'entreprise ..... située.....  
s'engage pour deux ans, à compter du ..... / ..... / ..... à contribuer activement à l'orientation tout au long de la vie  
des publics au travers des **deux actions suivantes, dont une incontournable a minima.**

Numéro SIRET de l'entreprise : .....

## ■ Actions incontournables Destination-Métier

Cochez au moins une des deux actions proposées ci-dessous :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Rejoindre le réseau des Ambassadeurs Métiers | <input type="checkbox"/> Proposer des mini-stages de découverte des métiers pour les publics scolaires ou étudiants (3 à 5 jours maximum) |
|---|---|

## ■ Autre(s) action(s) possible(s)

Cochez la ou les cases de votre choix parmi les actions ci-dessous :

### FAIRE DÉCOUVRIR SON ENTREPRISE ET SES MÉTIERS

- Participer à des actions à destination des Parents
- Participer à des actions dans des établissements scolaires
- Faire découvrir les métiers de son entreprise
- Organiser des visites en entreprise
- Créer du lien avec les structures de formation du territoire

### ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS DANS SON ENTREPRISE

- Faciliter les stages étudiants de longue durée
- Accueillir au travers de « mini-stages » un public adulte (en recherche d'emploi, reconversion ou éloigné de l'emploi)
- Participer à des actions de professionnalisation à destination des enseignants et des acteurs du réseau AIO
- Développer l'accueil de classes en entreprise

### PARTICIPER À DES ACTIONS LOCALES OU RÉGIONALES

- Participer ou mettre en œuvre des événements d'information métiers (forums, ...)
- Créer des événements de remise de diplômes
- Développer des relations avec les écoles, lycées, universités et les acteurs de l'AIO.
- Intervenir auprès / au sein des écoles (présentation de l'entreprise et de ses métiers)
- Diffuser des offres sur le site EmploiNormandie.

### AUTRE ACTION PROPOSÉE PAR L'ENTREPRISE

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

## ■ Référent·e au sein de l'entreprise

Prénom, Nom ..... Fonction : .....  
Adresse mail ..... Téléphone ..... - ..... - ..... - ..... - .....

## ■ Référent·e au sein de l'Agence de l'Orientation et des Métiers

Prénom, Nom ..... Fonction : .....  
Adresse mail ..... Téléphone ..... - ..... - ..... - ..... - .....

**Directeur·rice de l'entreprise**

**Le Président de l'Agence de l'Orientation  
et des Métiers**

Hervé Morin



Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie  
Atrium, 115 Boulevard de l'Europe, 76100 Rouen  
CIDEME, 1 Place de l'Europe, 14200 Hérouville-Saint-Clair

**[PARCOURS-METIER.NORMANDIE.FR](http://PARCOURS-METIER.NORMANDIE.FR) / ORIENTATION**

